

CENTRE AQUATIQUE : la parfaite illustration de la gestion calamiteuse du Président de la CCRM

Les manipulations de M. Mahler, ses déclarations intempestives et le peu de capacité de dialogue imprègnent toujours autant le fonctionnement et les débats de notre Communauté de Communes.

La Majorité vote encore et toujours dans un silence assourdissant, mais nos collègues ont quand même de plus en plus de mal à avaler certaines pilules... Le dossier du Centre Aquatique illustre parfaitement cette situation...

Plus grave, le gaspillage de l'argent public et celui de nos impôts est maintenant indiscutable.

Il faut rappeler que c'est cela qui a provoqué dès le début du mandat la scission dans notre communauté.

Ce gaspillage ressort du véritable scandale financier... Le malaise est palpable chez nombre d'élu(e)s et cela rend M. Mahler de plus en plus nerveux quand on aborde le sujet !

Pour mémoire, M. Mahler a annulé la délibération de 2014 qui installait le centre aquatique à la sortie autoroutière à côté du Lycée Eiffel de Talange et du collège de Hagondange. Il a convaincu sa majorité et imposé le choix de réhabiliter sa piscine de la ballastière fermée depuis plus de 10 ans et située à proximité de la piscine d'Amnéville.

M. Mahler aura usé et abusé de 5 arguments... qui s'avèrent être 5 contrevérités.

Argument N° 1 / Contrevérité N°1

"...la réhabilitation de la piscine de la ballastière nous fera inévitablement économiser des millions d'euros..." nous expliquait M. Mahler.

Délibération du 27 Février 2014, la dépense votée est de 17,1 Millions d'euros TTC. M. Mahler prend la présidence après les dernières élections municipales. Il annule cette délibération.

Le 28 Mai 2015, nouvelle délibération : la dépense votée à l'initiative de M. Mahler est de 21 Millions d'euros auxquels s'ajoutent à chaque Conseil, des dépenses supplémentaires.

C'est déjà à ce jour plus de 4 Millions d'argent public et de nos impôts qui sont ainsi sacrifiés... Et ce n'est qu'un début ! C'est sans compter les travaux de désamiantage et les futurs aménagements du site pour 1 à 2 Millions à minima.

Argument N° 2 / Contrevérité N°2

"...Le problème c'est que le terrain à la sortie autoroutière est difficilement constructible. Il est inondable..." nous déclarait M. Mahler.

A force de manipulation, de mauvaise foi et d'incompréhension de la part de certains élus, il réussit à convaincre. Mais les faits sont têtus.

Il suffit de se déplacer sur le site : Les travaux vont bon train. Les

constructions sortent de terre. Et, lors des dernières inondations, il y avait de l'eau partout sauf sur ce secteur...

Argument N° 3 / Contrevérité N°3

"...avec la réhabilitation, il faut être tout à fait rassuré, ça ira plus vite..." nous affirmait M. Mahler.

La livraison était prévue pour la rentrée scolaire 2017.

Si la décision de 2014 n'avait pas été annulée par M. Mahler, de la même façon qu'actuellement les bâtiments sont en train d'être construits à la sortie autoroutière, la piscine aurait pu commencer à l'être également.

L'ouverture du site ne se fera au mieux qu'en 2019/2020... Rien que 2 ou 3 années de retard !

Argument N° 4 / Contrevérité N°4

"...Les enfants et les scolaires doivent être inévitablement la préoccupation prioritaire..." nous claironnait M. Mahler.

Les études de circulation montrent que **les enfants des écoles, dans leur grande majorité, passeront plus de temps dans les autobus. Les centaines de lycéens du lycée Eiffel de Talange et les centaines de collégiens du collège de Hagondange qui auraient pu aller à pied à la piscine, prendront eux aussi le bus...**

Les écoliers de la rive droite apprécieront particulièrement. Mais ce sont surtout les lycéens, les

collégiens, les enseignants et les parents qui seront éternellement reconnaissants envers M. Mahler de les avoir ainsi privés d'un équipement à la porte de leurs établissements scolaires. Un tel équipement aurait assuré des développements formidables dans la pratique du sport et pour le rayonnement du Lycée Eiffel et du collège de Hagondange !

Argument N° 5 / Contrevérité N°5

"...Il est sûr que la piscine à la Ballastière sera dans un bel environnement et s'ouvrira et profitera du cadre de verdure et de l'étang..." argumentait M. Mahler.

C'était le seul argument objectif. A la ballastière se posent d'énormes problèmes d'accès et de coûteux problèmes de parking, mais c'est un site plus nature que la zone de la sortie autoroutière, c'est vrai.

Mais, pas de chance : ce 29 septembre 2016, le Conseil Communautaire a acté, sans même le voir ni en débattre, le choix du programme qui a été fait par le Jury de Concours. **Il s'agit d'un bâtiment fermé qui n'est pas susceptible de créer une synergie, ni même une ouverture sur l'environnement et l'étang.** Un bâtiment classique, qui paraît certes fonctionnel, mais qui est bien refermé sur lui-même. Il s'agit d'un équipement tel que ceux que l'on trouve dans un environnement urbain, à proximité des grands axes de circulation et dans des zones d'activités...

.....

Aux deux derniers Conseils Communautaires, comme à son habitude, Monsieur Mahler a renouvelé ses réponses évasives et imprécises. Avec la fausse autorité de ceux qui n'ont pas de réponse à donner, il coupe la parole aux élu(e)s de l'opposition dans le silence toujours assourdissant de sa majorité. Cela cache mal la gêne, voire la précipitation et l'incompétence.

C'est ainsi qu'au Conseil du 29 septembre nous avons remarqué que le tableau des coûts avait été sous-estimé pour la bagatelle de un million d'euros ! Une telle erreur est absolument incompréhensible mais n'empêche pas le Président de vanter en permanence son expertise, sa "*grande expérience*" en matière de piscine et ses qualités de gestionnaire hors pair. Heureusement, les conseillers de l'opposition n'en sont pas convaincus...Ils ont fait rectifier le tableau...

Et, c'est ainsi qu'au Conseil du 24 Novembre dernier, aucune précision n'a pu être donnée sur le tableau des subventions attendues, sur le type de subventions, sur les règles d'attribution. Méconnaissance du sujet ou volonté de minimiser la facture avec des taux artificiellement gonflés ? Ou les deux ? L'avenir nous le dira.

A ce jour, pour les Elus, pas réponse: "c'est hors sujet ! ". Pour les Citoyens : circulez, il n'y a rien à voir ! C'était déjà la réponse aux 4500 signatures de la pétition pour un simple débat public qui, dans le plus profond dédain, n'aura été abordée ni en Commission ni en Conseil Communautaire... **Du jamais vu !**

Mais le résultat est là :

- **Des promesses non tenues avec 5 arguments qui s'avèrent être 5 contrevérités.**
- **4 à 6 Millions de dépenses supplémentaires que M. Mahler essaie maladroitement et très évasivement de justifier par ce qui finira par être son 6 ème argument et sa 6 ème contrevérité : "*des ajouts par rapport au cahier des charges initial*"...on aimerait bien savoir les quels, pour quels montants, etc. !**
- **Une Communauté de Communes divisée.**
- **Des scolaires, en particulier les collégiens de Hagondange et les lycéens du lycée Eiffel, complètement ignorés.**

Vous pouvez nous contacter : ccrm.transparence@gmail.com

Informez-vous et réagissez sur notre page Facebook : [ccrmtransparence](https://www.facebook.com/ccrmtransparence)

H.OCTAVE et Y. MILAZZO (Gandrang) - V. PY et D. SCHAEFFER (Hagondange) - JM BEBING et L. WERTHE (Maizières-Lès-Metz) - C. GUERHARD (Mondelange) - E. WEISSE (Semécourt) - P. ABATE, B. CALCARI, N. CHARPENTIER, D. JURCZAK, D. LEDRICH, R. RUMML et J.M. TODESCHINI (Talange).